



Départ étranger avec recepisse carte de séjour

Par **calvesi**, le **09/06/2009** à **09:03**

Bonjour,
Ma femme est Marocaine, et conjointe de Français, la préfecture doit lui délivrer une carte de résident de 10 ans. son dossier est en cours.
Nous avons prévu que ma femme reste en vacances cet été au Maroc pour 3 mois jusqu'à fin septembre pour rendre visite à sa famille et présenter notre petite fille qui a 5 mois.
mais son récépissé est valable que jusqu'au 28 juillet.
Comment peut-elle faire pour pouvoir partir et revenir sans problème ?
Est-il possible de proroger les droits du récépissé jusqu'à fin septembre.
la préfecture nous dit que c'est possible avec un visa consulaire de retour...
Si c'est vrai où peut-t-on le demander ?
Merci de votre aide
cordialement

Par **Bibendum**, le **09/06/2009** à **18:24**

Bonjour,
Je ne suis pas avocate, mais j'ai connu une situation similaire...
Je suis également conjointe de français, mon titre de séjour de 1 an en tant que "vie privée, vie familiale" est en cours de renouvellement, et au début, la préfecture n'a pas voulu me délivrer de récépissé en attendant le nouveau titre.
Or, nous devions aller à Prague, la préfecture m'a donné des papiers pour faire une demande de "visa de retour en France" ; il faut fournir des pièces similaires à la 1ère demande de visa pour entrer en France...eh oui !
Par contre, il faut s'y prendre un minimum à l'avance : sur mon dossier, c'est écrit "15 jours". Ensuite, la préfecture envoie un courrier, selon lequel il faut venir chercher son visa. Et voilà !
Bon courage !